

ACCOMPAGNEMENT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET L'ASSISTANT.E SOCIALE :

POUR QUI ?

Les adultes, sans condition d'âge ni de ressources.

Il s'adresse aux personnes âgées et/ou en situation de handicap qui ne bénéficient pas déjà d'un accompagnement du même type.

L'intervention de l'équipe est financée par l'assurance maladie.

POUR QUOI ?

- Réaliser une évaluation de vos besoins à domicile
- Vous conseiller pour le choix d'une aide technique
- Assurer un suivi administratif des demandes de financement
- Être présent pour l'essai de l'aide technique si besoin
- Être disponible durant les trois premiers mois d'utilisation

Équipe locale d'accompagnement sur les aides techniques

EqlAAT

2021-2025

Je suis malentendante, comment savoir quand mon téléphone sonne ?

Comment sortir de chez moi plus facilement ?

J'ai des troubles de l'équilibre mais j'aimerais faire du vélo...

J'ai peur de tomber dans ma douche, mais je ne veux pas faire de travaux...

Je n'arrive plus à lire le journal, existe-t-il des outils pour m'aider ?



Mon fauteuil roulant n'est plus adapté, qui peut me conseiller ?

Existe-t-il une téléassistance pour personnes isolées ?

J'ai des difficultés pour éplucher les légumes, quelle solution ?